



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



rennes
VIVRE EN INTELLIGENCE

St-Jacques
DE LA LANDE

**CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE
ENTRE **L'ÉTAT** ET LES VILLES DE **RENNES**
ET DE **SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**
2021-2026**

PRÉAMBULE

La circonscription de sécurité publique (CSP) de Rennes comprend 5 communes : Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Grégoire, Cesson-Sévigné et Chantepie. Elle concentre 85 % de la délinquance commise en zone police dans le département. La ville de Rennes, quant à elle, concentre 80 % de la délinquance de la CSP.

Constituant une unité urbaine continue et un bassin de délinquance homogène, seules les communes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande sont concernées par le présent contrat. En effet, cette dernière, à l'instar de sa voisine, est fortement impactée par la délinquance liée au trafic de stupéfiants.

L'État et les Villes de Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande coopèrent depuis plusieurs années pour garantir la sécurité et la tranquillité des citoyens. Ces efforts ont permis de connaître une délinquance globalement maîtrisée. Néanmoins, ces deux villes, notamment la Ville de Rennes, sont, comme les autres grandes villes de France, confrontées aux évolutions des phénomènes de délinquance (trafic de stupéfiants, vie nocturne agitée connaissant des rixes) et des problématiques de tranquillité (regroupements dans les ensembles immobiliers, occupations illicites des espaces publics et des halls d'immeuble, marginaux) et de sécurité publique (atteintes aux personnes, dégradations, rodéos, phénomène de bandes). Ces phénomènes de délinquance, ces troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique sont récurrents dans plusieurs secteurs de la ville.

De plus, certains phénomènes de délinquance se déploient sur la ville voisine de Saint-Jacques-de-la-Lande, du fait de la continuité urbaine et à la faveur des interconnexions (axes de transport et de circulation) ce qui complexifie leur résolution.

Cette physionomie impacte le sentiment d'insécurité des habitants, alimentant la demande sociale de tranquillité et de sécurité publiques.

Afin de répondre à la présence de trafics de stupéfiants dans certains quartiers de la ville, de prévenir et de lutter contre les incivilités du quotidien qui dégradent le cadre de vie, les phénomènes et les épisodes de violences urbaines ainsi que celles survenant lors des manifestations, l'État et ces deux villes entendent poursuivre et renforcer leurs mobilisations et coopérations opérationnelles.

Ainsi, dans le cadre du continuum de sécurité, la Police Nationale et les polices municipales, dont les effectifs ont été augmentés, renforcent leur coordination et articulations opérationnelles afin de mettre en œuvre une action résolue de prévention et de lutte contre les incivilités et les phénomènes de délinquance du quotidien. Une action partenariale renouvelée permettra d'augmenter la visibilité des forces de l'ordre sur la voie publique.

Dans le prolongement de cette mobilisation policière coordonnée, le Parquet de Rennes, renforcé également par des moyens humains, met en œuvre le volet « justice de proximité » de la politique pénale dont les objectifs sont de répondre aux incivilités et aux actes de la « petite » délinquance par des mesures judiciaires prononcées et exécutées en proximité avec les aires de vie des justiciables.

Les engagements du présent contrat concernent tout d'abord les moyens humains et matériels. Il s'agit également d'adapter l'emploi des forces aux enjeux du territoire. Le présent contrat vise ainsi à renforcer le continuum de sécurité territoriale en s'appuyant d'une part, sur la reconnaissance d'une plus forte mobilisation des villes en matière de tranquillité, se traduisant par l'engagement de moyens importants dans les champs de la prévention (prévention de la délinquance), de la tranquillité (Police Municipale) et de la sécurité (vidéoprotection) et d'autre part, sur la nécessité de renforcer les coopérations entre les différents acteurs agissant précisément dans ces mêmes champs d'actions.

C'est dans ce cadre que les coopérations entre les forces de l'ordre et les autres entités dont les bailleurs, les associations locales et Keolis seront renforcées.

VOLET N° 1 : SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Partie 1 - Diagnostic

Entre 2008 et 2021, la population de la commune de Rennes a augmenté de 4,78%¹ et celle de Saint-Jacques-de-la-Lande de 32,77%² s'accompagnant d'une forte croissance du parc immobilier.

• L'évolution de la délinquance sur les territoires de Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande

Entre 2016 et 2020, exceptée la baisse enregistrée entre 2019 et 2020 en raison de la crise sanitaire, on enregistre une baisse de 9,47 % de la délinquance générale à Rennes (12 443 faits constatés en 2020) et une augmentation de 19,45% à Saint-Jacques-de-la-Lande (565 faits constatés en 2020).

La délinquance de voie publique connaît, sur la même période, une diminution de 14,12 % à Rennes (4 791 faits en 2020) et de 3,84 % à Saint-Jacques-de-la-Lande (200 faits en 2020).

En 2019, le taux de criminalité s'établissait à 61,34 faits pour 1 000 habitants à Rennes et à 40,78 pour 1 000 à Saint-Jacques-de-la-Lande (en comparaison 99,77 faits pour 1 000 habitants à Nantes). Rennes concentre 69% des crimes et délits constatés sur le territoire de la métropole rennaise qui compte 43 communes.

Durant la dernière décennie, la physionomie de la délinquance a fortement évolué sur l'agglomération rennaise avec l'émergence de problématiques liées à certaines populations délinquantes tel le phénomène des jeunes étrangers en errance du Maghreb, mais aussi au fort développement d'une économie souterraine liée au trafic de stupéfiants.

• Des territoires particulièrement exposés à la délinquance

Parmi les 12 quartiers de la ville de Rennes, 5 quartiers prioritaires concentrent la mobilisation des services de police : « Villejean », « Cleunay », « Clôteaux – Champs Manceaux » (dans le quartier de Bréquigny), « Le Blossne » (ZSP depuis mars 2014) et Maurepas (QRR depuis septembre 2019). Ces quartiers sensibles ont connu plusieurs événements graves en lien avec les trafics de stupéfiants ces dernières années : règlements de compte avec usage d'armes, violences urbaines et homicide d'un ressortissant tchèque en mars 2021 qui ont marqué la vie des Rennais. Dans le prolongement du quartier du Blossne au Sud de Rennes, le quartier de la « Morinais » à Saint-Jacques-de-la-Lande connaît des problèmes d'insécurité identiques. Sur les 40 points de deal identifiés sur la circonscription de sécurité publique de Rennes, 39 sont implantés à Rennes et 1 à Saint-Jacques-de-la-Lande.

Rennes est par ailleurs plus spécifiquement touchée par les rodéos urbains et les tirs de mortiers, par la délinquance d'appropriation des jeunes étrangers en errance dans son centre-ville et, sur le plan de l'ordre public, par les rassemblements festifs accompagnés d'alcoolisation massive ainsi que par les très nombreux rassemblements revendicatifs infiltrés par des groupes extrêmement violents qui viennent casser, détruire et s'en prendre aux forces de l'ordre. La charge humaine inhérente au maintien de l'ordre est considérable pour la DDSP 35 et vient obérer ses capacités opérationnelles dans sa lutte contre la délinquance du quotidien.

• Un diagnostic partagé dans le cadre d'un partenariat local actif

Ce diagnostic est unanimement partagé par l'ensemble des partenaires au présent contrat. Localement le partenariat institutionnel est très vivant.

Sept groupes de partenariat opérationnel (GPO) ont été mis en place à Rennes et un à Saint-Jacques-de-la-Lande auxquels participent les divers partenaires : mairie, bailleurs, Education Nationale, opérateur de transports Keolis et le parquet de Rennes sur le GPO de Saint-Jacques-de-la-Lande. En 2020, les GPO se sont réunis 38 fois à Rennes et 4 fois à Saint-Jacques-de-la-Lande.

La commune de Rennes dispose d'un CLSPD très actif (un COPIL et une assemblée plénière par an) et réunit, une fois par semestre, une cellule de veille par quartier politique de la ville.

Par ailleurs, une cellule tranquillité publique se réunit autant que de besoin pour faire le point sur les quartiers rennais. Une convention de coordination a été signée entre la Police Nationale et la police Municipale dès 2010, renouvelée à échéance : la nouvelle entrera en vigueur au 1^{er} novembre 2021.

La convention de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale de Saint-Jacques-de-la-Lande a été signée en 2020.

¹; 223 837 habitants en 2021, source INSEE
²; 15 193 habitants en 2021, source INSEE

Partie 2 - Moyens actuels mis en œuvre

• Les moyens humains

En ce qui concerne la sécurité publique, les effectifs rennais des gradés et gardiens du corps d'encadrement et d'application (CEA) uniquement dédiés à la voie publique et à l'investigation (hors missions support) sont passés de 345 en 2016 à 427 en avril 2021 (augmentation de 23,76%), avec notamment un renfort de 15 personnels en septembre 2019 et de 40 en septembre 2020. Parmi ces effectifs, 326 sont dédiés à la voie publique (76,88%), 98 à l'investigation (23,12%) et 3 au centre d'éducation citoyenne et de loisirs (CECL) en charge de la prévention.

Afin de prioriser la présence policière sur les secteurs les plus sensibles, la direction de la sécurité publique a accentué depuis 2019 la territorialisation de son action de voie publique, notamment sur les secteurs Maurepas et Villejean. Ces deux quartiers comptent, en leur sein et de longue date, des commissariats de secteur assurant des missions de partenariat, d'accueil et d'enquête judiciaire de proximité, principalement hors voie publique, armés en 2021 pour le premier à 6 agents et pour le second à 8 agents (et pour chacun, un délégué à la cohésion police-population) ; ces structures ont été renforcées de trois agents en tout depuis 2019.

L'effort principal a porté sur les missions de voie publique, qui ont parallèlement été abondées en personnels fidélisés par quartier. Ainsi en septembre 2019, les effectifs de renfort ont permis de créer ex-nihilo une brigade spécialisée de terrain (BST) dédiée à la patrouille et l'intervention de voie publique au quartier de reconquête républicaine (QRR) de Maurepas, là où aucun policier n'était jusque lors fidélisé en mission de voie publique. Cette unité compte, en mai 2021, 15 effectifs (12 CEA et 3 ADS), répartis en deux groupes pour couvrir six jours par semaine, du lundi au samedi inclus.

Dans la même logique de territorialisation, la BST Villejean, qui comptait 9 effectifs (6 CEA et 3 ADS) début 2019, est montée en puissance pour atteindre 18 effectifs (13 CEA et 5 ADS) en mai 2021. Ils patrouillent 7 jours sur 7, jusqu'à 21h30.

La Police Judiciaire a vu pour sa part le nombre d'enquêteurs de la Direction Zonale de Police Judiciaire (DZPJ) exerçant leurs fonctions sur le ressort territorial de l'Ille-et-Vilaine augmenter de 41,3% entre 2016 et 2021, passant de 46 à 65 personnels. La Police Aux Frontières (PAF) se compose d'environ 238 agents dont une centaine est présente au sein du Centre de Rétenion Administrative (CRA) de Saint-Jacques-de-la-Lande et une autre centaine mobilisée au sein de la gare de Rennes.

Par ailleurs, en 2020, ce sont 153 jours d'unité de forces mobiles (UFM) qui ont été affectés en zone de Police Nationale et 53,5 jours durant le premier semestre 2021. Pour mémoire, une UFM (escadron de gendarmerie mobile ou compagnie républicaine de sécurité) représente entre 50 et 70 personnels en moyenne.

De son côté, la Police Municipale de Rennes compte actuellement 75 agents incluant la gestion d'une fourrière en régie, travaillant du lundi au mercredi de 7h00 à 19h30 et jusqu'à 00h00 les jeudis, vendredis et samedis (hors période scolaire), s'y ajoutent 16 agent de surveillance de la voie publique (ASVP) en charge principalement du contrôle du stationnement payant. La Ville dispose également d'un service prévention de la délinquance / médiation de 5 agents en charge :

- de co-animer les GPO avec les chefs de secteur PN, et de veiller, entre chaque réunion, au déploiement suivi de réponses coordonnées entre les services municipaux et les autres partenaires notamment bailleurs, médiateurs, syndics...
- de piloter les dispositifs de médiation de jour, de nuit et de voisinage en complément des interventions de police
- de coordonner les interventions sur les situations de squats/occupations illicites/gens du voyage/errance
- de proposer des actions partenariales en matière de prévention de la délinquance
- de coordonner l'accueil de TIG et de stages collectifs au sein des services municipaux en partenariat avec le SPIP et la PJJ.

La Police Municipale de Saint-Jacques-de-la-Lande compte 3 policiers municipaux et 1 agent de surveillance de voie publique (ASVP) présents du lundi au vendredi 2 jours par semaine sur le créneau 8h00-17h30 et 3 jours par semaine sur le créneau 08h00-19h30 avec une pause méridienne. La fourrière est gérée en régie municipale.

Keolis engage 161 agents dans ses réseaux (encadrants, contrôleurs de titres de transport, agents d'accueil, de prévention, médiation, sécurité bus et métro, coordinateurs vidéo), met en œuvre des actions de prévention dans les établissements scolaires et accompagne les événements festifs. L'opérateur organise en outre des travaux d'intérêt général (TIG) mineurs en partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et les services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO).

• Les moyens matériels

Diverses mesures ont été prises au titre de l'année 2021 pour renforcer et garantir le caractère opérationnel des services.

Ainsi, dans le cadre des actions de rapprochement police/population et de la sécurisation des interventions de la police nationale sur la voie publique, la circonscription de sécurité publique (CSP) de Rennes a été dotée de 82 caméras piéton de marque « Motorola » dont l'autonomie énergétique répondra aux contraintes des services opérationnels, notamment lors des événements de « maintien de l'ordre ».

En outre, s'agissant des moyens mobiles, 2 véhicules Renault ZOE et 3 véhicules 5008 sérigraphiés ont rejoint le parc automobile de la CSP de Rennes, contribuant ainsi à le moderniser. 16 VTT, dont 6 électriques, et 1 vélo électrique de ville affectés à la sûreté départementale ont complété cette dotation.

Deux plans d'amélioration des conditions de travail (plans « poignées de porte ») ont par ailleurs été mis en œuvre en 2020 et 2021 permettant :

- l'acquisition de casiers individuels pour les armes, de vestiaires individuels et de mobiliers divers à hauteur de 89 000€
- la réalisation de travaux de sécurisation (création d'un local « armement » pour la sûreté départementale notamment) et l'amélioration de certains locaux (ex : rénovation des peintures du commissariat de secteur de Villejean) à hauteur de 25 000€.

Ces opérations ont complété les actions prioritaires engagées dans le cadre du plan zonal de maintenance immobilière (PZMI) 2021 :

- à hauteur de 117 200€ (ex. : sécurisation du BP Blosne ; rénovation de l'éclairage de la cour de l'hôtel de police ; rénovation des sanitaires du chef de poste) et le plan de sécurisation des sites 2021
- à hauteur de 122 000€ (sécurisation de l'accueil de l'hôtel de police situé au 22 boulevard de la Tour d'Auvergne).

En matière de vidéoprotection, la Ville de Rennes a installé 42 caméras de voie publique, 12 doivent encore être installées dès que les aménagements publics où elles sont prévues seront achevés, essentiellement dans le centre-ville, avec enregistrement et renvoi d'images au centre d'information et de commandement (CIC) de la DDSF 35 qui peut prendre la main et un centre de supervision urbaine (CSU) ouvert sur les créneaux horaires de présence des policiers municipaux.

La Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande a implanté 3 caméras à proximité immédiate du point de deal identifié sur son territoire.

Keolis dispose de 1 820 caméras de vidéoprotection, dont 1 556 caméras dans les bus, 240 dans le métro et 24 caméras piétons pour les contrôleurs.

Partie 3 - Engagements dans le cadre du contrat de sécurité intégrée

◊ Engagements de l'État

✓ La DGPN s'engage à affecter 40 gradés et gardiens supplémentaires à la CSP de Rennes en 2021 et 2022 sur les missions de voie publique et d'investigation.

✓ La direction départementale de la sécurité publique s'engage à sanctuariser les moyens humains affectés aux deux brigades spécialisées de terrain (BST) de Maurepas et Villejean, de sorte à prioriser la présence policière de voie publique dédiée à ces quartiers sensibles en garantissant l'affectation pérenne de 16 gradés et gardiens, suppléés par des policiers adjoints.

✓ Face aux difficultés exprimées par certains de ses agents à se stationner dans le secteur du Commissariat central, étudier l'opportunité d'élaborer un Plan de mobilité employeur pour faciliter les déplacements de ses agents travaillant au Commissariat central du boulevard de la Tour d'Auvergne.

◊ Engagements de la Ville de Rennes

La Ville :

✓ crée 40 nouveaux postes de policiers municipaux recrutés d'ici à fin 2022 pour porter l'effectif à 115,

✓ renforce la présence nocturne de la Police Municipale en centre-ville avec une fin de service à 02h30 du jeudi au samedi dès fin 2021 et assure une présence le dimanche sur le créneau 10h15-20h00,

✓ aligne l'ouverture du centre de supervision urbaine (CSU) sur ces nouveaux horaires,

✓ renforce les patrouilles dans les quartiers en journée,

✓ renforce les moyens matériels 4 roues et 2 roues,

✓ dote ses agents de pistolets à impulsion électrique,

✓ renforce le dispositif municipal de vidéoprotection dès lors que cela est utile, dans le cadre du travail d'analyse de la délinquance mené régulièrement et conjointement par les équipes de la Direction départementale de la sécurité publique et les services de la Ville de Rennes. Au terme de l'analyse commune conduite ces derniers mois, 8 nouveaux sites ont été identifiés dans les quartiers de Maurepas, de Villejean, de Cleunay et du Blosne ainsi que dans le centre-ville. La Ville de Rennes va y déployer, sur la période 2021-2023, 29 nouvelles caméras. Ces nouvelles caméras seront implantées dans les secteurs où le trafic de stupéfiants est particulièrement présent, et dans ceux où les faits de délinquance de voie publique sont les plus nombreux. Pour mémoire, le dispositif actuel de vidéoprotection comprend 54 caméras de voie publique dans le centre-ville et dans les quartiers de Maurepas, du Blosne et de Villejean (dont certaines sont en cours de déploiement), auquel s'ajoutent 7 caméras de surveillance et de gestion de la circulation routière situées sur les grands axes urbains,

✓ met en place une équipe anti-incivilités fin 2022,

✓ crée une Maison de la Tranquillité, lieu d'accueil unique pour les problèmes de sécurité et tranquillité publiques à Rennes, d'ici la fin du mandat.

✓ accompagne l'État dans la définition de son Plan de mobilité employeur pour le site du Commissariat central, en sollicitant l'expertise-conseil du service Mobilité urbaine de Rennes Métropole, dans un objectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports. Après une phase d'analyse des déplacements domicile-travail des agents, le Plan de mobilité employeur permettra de déployer des actions adaptées aux spécificités de l'institution, pour faciliter les mobilités de son personnel. Utilisation des transports en commun, covoiturage et autopartage, marche à pied, usage du vélo et autres modes actifs de déplacement, en lien avec l'organisation du travail et les cycles horaires : l'ensemble des leviers pourront être activés. Dans ce cadre, la Ville de Rennes s'assurera que l'entreprise Citédia, gestionnaire du parking souterrain de l'Arsenal, situé à proximité immédiate du Commissariat central, y réserve 50 places de stationnement payant au bénéfice des agents de la Direction départementale de la sécurité publique.

◊ Engagements de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande

La Ville prévoit de :

✓ passer de 3 à 5 policiers municipaux en 2022,

✓ étendre la présence sur le terrain des agents de la PM en soirée, voire le week-end,

✓ étendre la vidéoprotection aux abords de l'école Suzanne Lacore.

◊ Engagement des bailleurs

✓ Une convention de coopération à caractère opérationnel entre les bailleurs sociaux, le procureur de Rennes, la préfecture et les deux communes, sur des sujets préalablement identifiés, sera mise en œuvre avant la fin de l'année 2021 (cf. engagement 1-3 du volet justice).

◊ Engagements du transporteur

Keolis s'engage à :

✓ mettre en place une équipe mobile d'agents de sécurité en 2022 pour la sécurisation de la ligne B du métro en complément de ceux dédiés à la ligne A,

✓ réorganiser le Pôle sûreté en le renforçant d'un salarié dédié aux systèmes vidéos.

VOLET N° 2 : JUSTICE

Partie 1 - Diagnostic

Le Contrat de sécurité intégrée va pouvoir bénéficier d'une habitude de travail partenarial entre les différents acteurs concernés avec un souci très présent de poser des diagnostics lucides sur les difficultés rencontrées et de déterminer des axes de travail opérationnels tendant à rechercher une cohérence globale.

Sur fond d'une délinquance globale maîtrisée, plusieurs problématiques concentrent les difficultés principales :

- **Le trafic de stupéfiants**

Les communes de Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande sont, à l'image des autres agglomérations françaises, concernées par le trafic de stupéfiants alimenté par une demande de produits illicites qui est très importante. Des zones de revente ont été parfaitement identifiées et cartographiées sur la base des données recueillies notamment par la CROSS.

Ces faits génèrent un trouble à l'ordre public important autour des points de revente, voire comme cela a été le cas au premier semestre 2020 et ponctuellement en mars 2021, des « règlements de comptes » violents entre trafiquants.

Les enjeux sont à ce titre importants afin de prévenir une dérive telle que celle qui a pu être observée dans certaines agglomérations.

- **La délinquance cyclique de jeunes étrangers en errance, mineurs ou jeunes majeurs, au centre-ville**

La commune de Rennes est concernée depuis plusieurs années et de manière cyclique par l'arrivée de mineurs ou jeunes majeurs étrangers sans attache sur le territoire national, dont une partie se trouve impliquée dans des actes de délinquance d'appropriation souvent violente au centre-ville de Rennes. Ces phénomènes, lorsqu'ils surviennent, génèrent un très fort trouble à l'ordre public local.

- **Les violences faites aux femmes**

La ville de Rennes est, comme l'ensemble des territoires urbains ou ruraux, concernée par cette problématique qui nécessite une forte mobilisation de la part de l'ensemble des acteurs. Il n'existe pas à ce titre de spécificité locale sauf à pointer la problématique des abus sexuels pouvant intervenir à l'occasion de moments festifs accompagnés de fortes consommations d'alcool ou de stupéfiants.

Partie 2 - Moyens actuels mis en œuvre

Depuis 2018, le parquet de Rennes a vu ses effectifs en magistrats passer de 18 à 21 postes, ce qui lui a permis d'accompagner le développement de ses attributions s'agissant notamment d'une spécialisation accrue en certains domaines. Les effectifs en magistrats du siège se sont vus renforcés également en matière pénale, notamment par l'affectation d'un juge des enfants et d'un juge de l'application des peines.

Ces renforts en magistrats ont été accompagnés de l'appui d'autres catégories et de personnels.

- **Dans le cadre du plan justice de proximité pénale**

Le tribunal judiciaire de Rennes s'est vu allouer fin 2020 le renfort de sept contractuels (2 de catégorie A et 5 de catégorie B) afin de développer les réponses pénales de proximité.

- **Dans le cadre du plan justice de proximité civile**

Le tribunal judiciaire de Rennes se verra renforcé de huit contractuels au 1^{er} juillet 2021 (3 juristes assistants, 1 contractuel de catégorie B et 4 contractuels de catégorie C). À ce titre, il peut être noté que si ces personnels ne participeront pas directement au traitement de la délinquance, le renfort qu'ils pourront apporter au pôle « famille » et au pôle « social » du tribunal répond aux attentes fortes des justiciables en ces domaines et participe de la sécurité juridique de nos concitoyens.

- **Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Le parquet du tribunal judiciaire de Rennes a bénéficié au 1^{er} septembre 2020 du recrutement d'une juriste assistante spécialisée en matière de violences conjugales. Elle assure notamment le partage d'informations entre les différents acteurs judiciaires concernés – parquet/juge aux affaires familiales/ juge des enfants/juge d'application des peines – et le suivi des dispositifs Téléphone Grave Danger et bracelet anti-rapprochement.

• Dans le cadre du plan de relance

Le tribunal judiciaire pourra bénéficier d'une modernisation de ses équipements.

Afin d'accompagner la transition énergétique, il va bénéficier en 2021 du remplacement de quatre de ses six véhicules de service par des véhicules électriques outre le changement des ampoules électriques de plusieurs niveaux de la cité judiciaire pour des équipements plus économes en énergie.

Partie 3 - Engagements dans le cadre du contrat de sécurité intégrée

Le contrat de sécurité intégrée doit permettre de renforcer les actions déjà en cours qui sont évaluées comme pertinentes et s'accompagner d'actions nouvelles, s'appuyant sur les diagnostics partagés, afin d'améliorer la sécurité collective.

À ce titre plusieurs axes seront déployés par le parquet de Rennes.

◊ Engagement 1 : Le développement de la justice de proximité

Le développement de la Justice de proximité propre à rapprocher l'action judiciaire du justiciable est un axe structurant de l'action du ministère de la Justice. Elle a été énoncée par la circulaire du Garde des Sceaux en date du 15 décembre 2020.

Concrètement, le développement de la justice pénale de proximité à Rennes va se traduire pour le parquet par :

◊ Engagement 1-1 : Rappels à l'ordre ciblés sur les mineurs de 9 à 13 ans

Avec l'entrée en vigueur fin septembre 2021 du nouveau code de la justice pénale des mineurs fixant l'âge de la responsabilité pénale à 13 ans, il apparaît cohérent de concentrer les procédures de rappel à l'ordre fait par le Maire sur la tranche d'âge immédiatement antérieure afin de répondre, dans une logique de prévention de la délinquance, au plus tôt aux actes d'incivilités qui peuvent être commis.

◊ Engagement 1-2 : Territorialisation de l'action des délégués du procureur

Les délégués du procureur assurent le traitement de la plupart des mesures alternatives aux poursuites décidées par les magistrats du parquet. Il peut s'agir des mesures de composition pénale ou des stages à visée pédagogique et de responsabilisation (stage de citoyenneté, stage de responsabilisation parentale, stage de sensibilisation aux dangers de l'alcool, stage de sensibilisation aux dangers des stupéfiants, stage de prévention routière, stage de responsabilisation des conjoints violents).

Afin d'intervenir au plus près du justiciable, a été mise en place en mai 2021 une territorialisation de l'action des huit délégués qui interviennent soit dans des locaux judiciaires soit dans des espaces mis à disposition par les municipalités.

◊ Engagement 1-3 : Une collaboration renforcée avec les bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux assurent l'hébergement d'un nombre très important d'habitants de Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande et constituent en cela un acteur important en matière de régulation sociale.

Les espaces dont ils ont la charge sont parfois concernés par des phénomènes de délinquance spécifiques qui nécessitent la détermination de nouveaux modes d'action. Il s'agit notamment des points de vente de stupéfiants, de l'occupation illicite des parties communes, des agressions de personnels, des rodéos urbains, des véhicules « ventouse », des nuisances sonores, des différends de voisinage...

Si les relations entre les bailleurs sociaux et les acteurs municipaux ou étatiques existent, elles méritent, dans un souci de plus grande efficacité, d'être approfondies s'agissant notamment de l'échange d'informations, de la facilitation de l'intervention des forces de l'ordre, d'une meilleure information sur les suites judiciaires, de l'appui aux bailleurs dans le traitement des troubles de jouissance...

À cette fin, une convention opérationnelle ambitieuse sera signée au second semestre 2021 entre les acteurs du contrat de sécurité intégrée et les bailleurs sociaux. Plutôt que de mettre en place, pour le moment, un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) par nature limité dans le temps et dans l'espace, il est fait le choix d'une action structurelle coordonnée couvrant l'ensemble des territoires concernés et s'inscrivant dans le temps.

Dans le même esprit, le nouveau dispositif d'amende forfaitaire délictuelle pour occupation illicite en réunion d'un espace commun d'un immeuble collectif d'habitation (article L 126-3 du code de la construction et de l'habitation) décidé par le législateur le 23 mars 2019 sera expérimenté sur le ressort du tribunal judiciaire de Rennes à partir d'octobre 2021.

◊ Engagement 1-4 : Un développement des postes de TIG et de TNR

Le travail d'intérêt général (TIG) et le travail non rémunéré (TNR) constituent des sanctions, à la fois concrètes et inclusives, qui permettent à l'auteur d'une infraction d'agir positivement à titre gratuit pour la communauté et réparer ainsi le trouble que l'infraction a pu causer. Les communes proposent souvent des « postes » de TIG ou TNR et constituent à ce titre des acteurs importants en matière de réponse pénale et de prévention de la récidive. C'est le cas des communes de Rennes et de Saint Jacques de la Lande en liaison avec la direction départementale des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Ce partenariat sera développé afin que davantage de réponses pénales de proximité puissent être ainsi mises en œuvre.

◊ Engagement 2 : La lutte contre l'impunité en matière de « règlements de comptes »¹ liés aux trafics de stupéfiants

Facteur important de trouble à l'ordre public et d'insécurité des riverains, les « règlements de comptes » sur fond de trafics de stupéfiants doivent faire l'objet d'une action déterminée afin d'en identifier les auteurs et de les sanctionner à la hauteur de la gravité des faits.

L'investissement très important mis en matière de police judiciaire à cette fin a permis d'obtenir depuis 2018 un taux d'élucidation de 75 %² des faits commis à Rennes en ce domaine particulier.

Loin de toute impunité, cette quasi-certitude de la sanction est un levier déterminant dans l'action accomplie pour limiter le développement de ce type de faits.

Cette approche sera poursuivie tant que nécessaire.

◊ Engagement 3 : La responsabilisation et l'accompagnement des usagers de stupéfiants

La forte demande et consommation de stupéfiants nécessite la conjugaison de deux approches complémentaires.

D'une part une politique de responsabilisation qui trouve son support dans l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants qui a été expérimentée à Rennes à partir de juin 2020 avant sa généralisation sur le territoire national en septembre 2020, et d'autre part une politique d'accompagnement des usagers en situation d'addiction par un soutien des signataires aux associations de prévention et aux structures de prise en charge.

◊ Engagement 4 : Une filière spécialisée dans la prise en compte des mineurs et jeunes majeurs étrangers

La prise en compte de ce phénomène repose ici encore sur deux approches complémentaires.

La première relève de la prise en charge des « mineurs en danger » par les services du Conseil départemental et les juges des enfants dans une approche qui participe également à la prévention de la délinquance.

La seconde relève du traitement des phénomènes de délinquance observés notamment au centre-ville de Rennes.

À ce titre, le contrat de sécurité intégrée vient conforter l'approche coordonnée décidée en 2020 :

- ✓ une sécurisation du centre-ville par la présence dissuasive des policiers nationaux et municipaux aux heures et lieux d'action des délinquants
- ✓ une cartographie précise du phénomène et un suivi régulier de son évolution
- ✓ une densification du maillage du dispositif de vidéo protection propre à faciliter l'établissement de la matérialité des faits, leur imputation et la mise hors de cause des personnes non impliquées dans le cadre d'enquêtes judiciaires conduites à charge et à décharge
- ✓ une réponse pénale adaptée conduite par des magistrats spécialisés tant au parquet qu'au tribunal pour enfants.

◊ Engagement 5 : Une action globale en matière de violences faites aux femmes

La lutte contre les violences faites aux femmes se structure dans le département autour de 31 actions définies avec l'ensemble des acteurs dans le schéma directeur départemental de lutte contre les violences faites aux femmes auquel la commune de Rennes a apporté pleinement son concours.

Dans le cadre du contrat de sécurité intégrée, les signataires s'engagent plus spécifiquement à :

- ✓ soutenir le dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie ;
- ✓ promouvoir le dispositif « Porteurs de paroles » ;
- ✓ diligenter des actions de sensibilisation, communication et prévention afin de lutter contre les abus sexuels commis à l'occasion de regroupements festifs.

¹ Il est considéré comme « règlement de comptes » un fait violent, souvent commis avec arme, sur fond de lutte pour la conservation ou l'appropriation des parts de marché ou de territoire de revente dans le cadre d'un trafic de stupéfiants

² Il est de 29% au niveau national s'agissant des procédures confiées aux JIRS

VOLET N° 3 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Partie 1 - Diagnostic

Avec 6 355 nouveaux arrivants en cinq ans, la ville de Rennes enregistre une hausse moyenne annuelle de sa population de 0,6 % entre 2013 et 2018 et 2,8 % à Saint-Jacques-de-la-Lande.

• Evolution de la délinquance entre 2016 et 2020

	RENNES	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
Délinquance générale	-9,47 % soit -1302 faits	+19,45 % soit + 92 faits
Infractions à la législation sur les stupéfiants	+65,61% soit + 298 faits	+912,5 % soit + 73 faits
Violences envers dépositaires de l'autorité publique	- 14,9 % soit -27 faits	+60 % soit + 3 faits
Violences sexistes et sexuelles	+14,7 % soit + 37 faits	+ 266 % soit + 8 faits
Coups et blessures	+ 14,80 % soit + 148 faits	+ 123,5 % soit + 42 faits

• Situation à Rennes

La délinquance demeure contenue en comparaison avec d'autres grandes villes de taille équivalente, selon les travaux de l'Observatoire de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles piloté par l'association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale (APRAS).

L'approche par quartier montre que le quartier Centre représente à lui seul 26 % de la délinquance constatée sur Rennes.

- ✓ Confirmation de la visibilité des trafics de stupéfiants et extension des points de deal en centre-ville et dans les quartiers.
- ✓ Banalisation des phénomènes de violence chez les jeunes.
- ✓ Implication des mineurs mis en cause en hausse constante depuis 2010. Cette augmentation doit être analysée à l'aune de l'arrivée des Jeunes Étrangers en Errance, auxquels une partie conséquente des faits de délinquance de voie publique constatés dans le centre-ville a pu être attribuée.
- ✓ Les troubles liés à la vie nocturne, aux rassemblements festifs et à l'alcoolisation sur l'espace public. Par ailleurs, il est constaté un élargissement à l'ensemble des quartiers des troubles liés aux rassemblements festifs et à l'alcoolisation sur l'espace public.
- ✓ L'augmentation du nombre de plaintes pour atteintes sexuelles et une expression plus régulière de difficultés rencontrées par les femmes sur l'espace public.

• Situation à Saint-Jacques-de-la-Lande

Saint-Jacques-de-la-Lande s'inscrit dans une continuité urbaine avec Rennes.

À ce jour, la problématique essentielle de délinquance relève du trafic de stupéfiants.

L'arrivée de la ligne B de métro avec son terminus et son parking relais à Saint-Jacques-de-la-Lande sera de nature à renforcer, ipso facto, la continuité urbaine avec la ville de Rennes. Aussi est-il à craindre un renforcement des problématiques liées au trafic de produits stupéfiants.

Enfin, d'autres problématiques sont également à signaler, à savoir celles liées :

- ✓ à la tranquillité publique : rodéos, usage privatisé de l'espace public générant des troubles de voisinage, situations liées aux troubles psychiatriques,
- ✓ aux violences intrafamiliales

Partie 2 - Moyens actuels mis en oeuvre

• La prévention du trafic et de la consommation de stupéfiants

- ✓ Dans le cadre de la PSQ, la CSP de Rennes a été découpée en 4 secteurs : chaque secteur bénéficie d'une brigade de terrain et d'un GPO.
- ✓ Création en 2019 de la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS).
- ✓ Renforcement des effectifs du groupe stupéfiants de la Police Nationale pour le porter de 5 à 7 agents en 2020.
- ✓ Labellisation du quartier de Maurepas en Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) en 2019 et affectation de 15 effectifs supplémentaires à la DDSP.
- ✓ Toute l'année, des interventions de policiers formateurs anti-drogue (PFAD) sont réalisées dans les établissements scolaires.
- ✓ Depuis 2019, des interventions auprès des parents sur la thématique du trafic de stupéfiants sont organisées afin de les outiller et de les rendre acteurs du repérage et des réponses apportées.
- ✓ La démarche de prévention des entrées dans le trafic portée par la Ville et aux côtés de plusieurs partenaires afin de favoriser la mise en place de temps de débat/d'expression avec les jeunes et/ou avec leurs parents et faciliter le rapprochement des acteurs jeunesse avec le monde de la justice pénale.
- ✓ La MILDECA cofinance depuis plusieurs années les interventions de Liberté Couleurs dans les établissements scolaires afin de renforcer les compétences psycho-sociales des jeunes et prévenir la consommation de stupéfiants.
- ✓ La MILDECA cofinance depuis plusieurs années l'association Breizh Insertion Sport pour son action de promotion du sport pour réduire les addictions et surtout lutter contre l'embrigadement dans le trafic de stupéfiants.
- ✓ La prévention des comportements violents et des actes de délinquance chez les jeunes.
- ✓ La médiation à l'école a été déployée sur 4 quartiers. L'objectif est de renforcer la capacité des enfants/jeunes à gérer leurs émotions, accepter la différence, se sentir légitimes et responsables, et tenir les violences à distance.
- ✓ Subvention et soutien de la Ville à l'UDAF35 pour leur action Stop Harcèlement.
- ✓ Interventions de la Police Municipale dans les écoles.
- ✓ En matière d'accueil des élèves temporairement exclus, une convention lie le Centre d'Éducation Citoyenne et de Loisirs de la Police Nationale et les collèges de la Ville. Par ailleurs d'autres dispositifs ont fait l'objet d'expérimentations à Villejean et à Bréquigny.
- ✓ Partenariat avec des structures jeunesse des quartiers pour l'organisation de tournois multi-sports et de sorties VTT et de l'aide aux devoirs.
- ✓ Convention d'objectifs et de moyens entre Liberté Couleurs et la Ville pour des interventions au sein des écoles sur les thématiques suivantes : la citoyenneté et l'égalité, les émotions, les addictions et les violences.
- ✓ La Ville de Rennes a mis en place un protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre. Il a été signé en août 2018 entre le Parquet et la Ville.
- ✓ Rennes Métropole finance l'association Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte 35 pour son dispositif visant à déployer des équipes de 4 éducateurs de prévention spécialisée dans les quartiers de Rennes.
- ✓ À initiative de la Ville de Rennes, une charte de partage d'informations partenariale a été signée en 2018 et des Groupes de Travail Socio-éducatifs ont été mis en œuvre : réunions ponctuelles, territoriales ou thématiques, organisées en vue d'apporter des réponses à des situations individuelles ou collectives difficiles au regard du risque de délinquance, dans une logique de stratégie éducative concertée.
- ✓ Financement de chantiers Nature / Espaces Verts permettant d'éloigner des jeunes de leur quartier et facilitation de la mise en place de chantiers éducatifs portés par la SEA35 Le Relais.
- ✓ La Ville de Rennes et le FIPD financent des actions de prévention de la récidive auprès de mineurs primo-délinquants ou signalés à risques par les partenaires comme l'Éducation nationale.
- ✓ La Ville de Rennes et le FIPD cofinancent des stages alternatifs aux poursuites, organisés par l'AS35 et destinés à apporter une réponse adaptée aux primo-délinquants.
- ✓ La violence chez les jeunes est de plus en plus souvent liée à l'usage des réseaux sociaux, par la mise en scène des agressions et le cyber-harcèlement entre camarades. La Ville de Rennes et le FIPD cofinancent les actions de l'association Liberté Couleurs sur les usages du numérique auprès des jeunes, des acteurs jeunesse mais aussi des parents pour renforcer leurs compétences éducatives dans le domaine.

- Les troubles liés à la vie nocturne, aux rassemblements festifs et à l'alcoolisation sur l'espace public

✓ La MILDECA cofinance l'action d'AIS 35 dans la mise en place de son dispositif d'orientation pour les personnes interpellées en état d'ivresse manifeste sur la voie publique, créé à l'initiative conjointe du parquet du TJ de Rennes et de la Ville de Rennes.

✓ La MILDECA soutient financièrement le dispositif des Noz'ambules, mis en place par la Ville de Rennes en 2009 dans le cadre de ses actions de prévention en milieu festif, ainsi que l'association Le 4 bis pour son action Prév'en ville.

- L'augmentation du nombre de plaintes pour atteintes sexuelles

✓ Financement tripartite (État/Ville/Département) d'un intervenant social en commissariat.

✓ La Ville de Rennes et le FIPD cofinancent l'organisation de stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple par l'AIS35. La même association est financièrement soutenue pour son centre régional de prise en charge des auteurs de violences conjugales « Eilan ».

✓ Dans l'objectif de maintenir les moyens nécessaires à la prévention de la délinquance sur son territoire, la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande a fait le choix de maintenir son Programme de réussite éducative (PRE) alors même qu'elle n'est à ce jour plus qualifiée en QPV mais uniquement en Territoire de veille. Elle y affecte :

- une coordinatrice PRE (0.8 ETP),
- une référente de parcours (0.2 ETP),
- un éducateur de prévention.

Dans ce cadre, une centaine de familles sont suivies annuellement.

✓ Une cellule de veille sociale permet de faire le lien dans un cadre sécurisé de confidentialité des échanges entre les différents services municipaux (PRE, PM, Solidarité) et le Centre social et culturel. Bien que le CLSPD, créé, ne se réunisse plus à ce jour, un GPO spécial se réunit régulièrement afin d'évoquer notamment les problématiques liées aux stupéfiants et aux incivilités.

✓ La ville veille à ce que ses associations partenaires dans la politique publique Jeunesse (Centre social et culturel – Centre de la Lande – et l'Office Jacquolandin des Sports) contribuent par des actions spécifiques à la politique de prévention sur le territoire.

Par ailleurs, la maire procède, en tant que de besoin à des rappels à l'ordre dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Toutefois, dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance, la ville se heurte au fait que son territoire peut présenter des besoins similaires à ceux de Rennes, en raison de sa contiguïté, alors qu'elle ne dispose pas des mêmes moyens. En effet, tant les effectifs de la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, que le maillage du territoire par les associations locales, rendent peu aisé le développement d'un travail en réseau au bénéfice d'une politique de prévention fine sur tout le territoire.

Partie 3 - Engagements dans le cadre du contrat de sécurité intégrée

◊ Engagement de l'État, des deux communes et des autres partenaires

✓ Signature d'une convention relative à la sécurisation des transports entre l'État, les Villes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande, la DDSP et Keolis.

◊ Engagements de l'État

✓ Assurer la cohérence des financements accordés aux associations et aux projets développés sur les territoires dans le cadre de l'instruction des dossiers FIPD-MILDECA.

Une réunion d'échanges par an avec Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande permettra d'identifier les porteurs de projets et de favoriser le cofinancement des actions et des projets pertinents, notamment :

- les actions en faveur de la prévention des addictions et du renforcement des compétences psychosociales au sein des établissements scolaires de Saint-Jacques-de-la-Lande. À compter de l'appel à projets 2022 de la MILDECA,
- l'équipement (caméra piéton et gilet pare-balle) des policiers municipaux de Saint-Jacques-de-la-Lande,
- la vidéo-protection à Rennes,
- les interventions de médiateurs de rue sur l'espace public rennais.

✓ Renforcer et adapter le soutien aux actions du Centre d'Éducation Citoyenne et de Loisirs de la Police Nationale.

◊ Engagements de la Ville de Rennes

- ✓ Poursuivre la participation aux instances de pilotage de la sécurité (GPO) et maintenir la dynamique du CLSPD.
- ✓ Développer le rappel à l'ordre et y adosser une commission interinstitutionnelle de soutien aux familles pour les alerter si un jeune entre dans un parcours potentiellement délinquant.
- ✓ Poursuivre la participation au financement du poste d'intervenant en commissariat.
- ✓ Renforcer la présence humaine et les interventions de médiateurs de rue visant à apaiser/sécuriser l'espace public et les abords d'établissements scolaires.

◊ Engagements de la Ville Saint-Jacques-de-la-Lande

- ✓ Faire vivre son CLSPD. Une réunion par an dès 2021.
- ✓ Poursuivre la participation aux réunions du GPO de Saint-Jacques-de-la-Lande.
- ✓ Développer les actions de lutte contre les addictions (écrans et drogues/alcool), en lien avec une association, dans le cadre de l'appel à projets MILDECA. Travailler de concert avec la préfecture et, le cas échéant, l'ARS sur des projets de prévention (appel à projets MILDECA 2022).
- ✓ Développer la procédure du « rappel à l'ordre » en lien avec la Justice. Dès 2022 avec un suivi en CLSPD.
- ✓ Participation au financement du poste d'intervenant en commissariat.

VOLET N° 4 : POLITIQUE DE LA VILLE

Partie 1 - Diagnostic

Les collectivités, Rennes et Rennes Métropole, et l'État ont mis en place des instances communes permettant un suivi des difficultés rencontrées dans les quartiers prioritaires ciblés dans le cadre de la politique de la ville en matière de sécurité, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Le volet n°1 (sécurité intérieure) expose de nombreux constats présents dans les quartiers de la politique de la ville.

Le territoire rennais est composé de cinq quartiers prioritaires (le Blosne, Cloteaux – Champs Manceaux, Villejean, Maurepas et Cleunay), dont un Quartier de Reconquête Républicaine (Maurepas).

En matière de sécurité, ces quartiers sont suivis par plusieurs instances :

- les groupes de partenariat opérationnels (GPO),
- les cellules de veille,
- le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les groupes de partenariat opérationnels favorisent les échanges entre les acteurs de terrain : Police Nationale (commissariats de secteur), Police Municipale, service de prévention, de délinquance et médiation de la Ville (SPDM), la direction du quartier concernée, les bailleurs sociaux, les médiateurs de rue, l'équipe mobile académique de sécurité, et les délégués du Préfet. Ces GPO permettent l'interconnaissance, partagent les problématiques de terrain et proposent des solutions opérationnelles.

Les quartiers prioritaires sont particulièrement affectés par les trafics de stupéfiants au cœur de leur territoire, créant des situations de tension et de crainte des habitants. Il est également remonté des actions de regroupements non autorisées dans l'espace public, de tirs de mortier ou de rodéos, ces deux dernières pratiques étant en baisse ces dernières années.

La ville de Saint-Jacques-de-la-Lande est quant à elle territoire de veille.

Partie 2 - Moyens actuels mis en œuvre

Les moyens mis en place dans le cadre de la politique de la ville sont mis en œuvre pour favoriser la cohésion sociale du territoire. Pour cela, plusieurs actions sont menées dans les 5 quartiers concernés.

Les médiateurs de rue sont présents dans les cinq quartiers et interviennent sur l'espace public en réponse à des situations de conflits de voisinage, sur des questions de prévention, d'écoute, de transmission d'information avec une attention particulière en direction de la jeunesse. Il est privilégié une dynamique d'aller vers pour se rapprocher des publics dits invisibles, ne fréquentant pas les équipements des quartiers. Les principaux acteurs de la médiation de rue à Rennes sont Le Relais et Optima pour la médiation de jour, Cité et médiation pour la médiation de voisinage et Médiaction pour la médiation de nuit. Le dispositif animation présence de rue (APR) est quant à lui géré par l'association Breizh Insertion Sport (BIS). À cela s'ajoute des dispositifs spécifiques comme la médiation à l'école et la médiation autour des questions de l'emploi, ces médiations étant financées notamment par le dispositif « adultes-relais ».

Dans les quartiers prioritaires de la ville et le quartier de reconquête républicaine, des réseaux d'établissement d'éducation prioritaire (REP) et d'éducation renforcée (REP+) proposent un accueil des enfants de moins de 3 ans, des classes CP et CE1 dédoublées, des effectifs de grande section allégés, une politique de soutien à la parentalité notamment à destination des parents étrangers primo-arrivants. Les programmes de réussite éducative, en partenariat avec l'Éducation nationale, complètent l'accompagnement des enfants scolarisés et de leurs parents en proposant un suivi personnalisé. Les établissements scolaires des quartiers prioritaires accueillent également des médiateurs à l'école, établissant un contact avec l'enfant et son entourage et permettant de répondre à des situations de conflit.

Le quartier prioritaire du Blosne bénéficie de la présence du Centre d'Éducation Citoyenne et de Loisirs de la Police Nationale de Rennes (CECLPN), animé par des policiers nationaux, qui proposent tout au long de l'année des activités de loisirs, sportifs et culturels et organisent des séjours. Le CECLPN accueille également les collégiens faisant l'objet d'une exclusion temporaire. Un policier relevant du CECLPN intervient de façon hebdomadaire au sein du collège Clotilde Vautier situé à proximité du quartier de Maurepas (QRR).

La collaboration entre les collectivités et l'État se concrétise par le cofinancement de projets, dans le cadre du contrat de ville, au sein des quartiers permettant de proposer des animations à destination des jeunes notamment, des activités en extérieur dans l'espace public. Les financements du Contrat de Ville permettent également le soutien à des projets sur les thèmes de l'insertion professionnelle, de la formation, de l'accompagnement à la parentalité, de l'inclusion numérique...

Une programmation, copilotée par les financeurs du Contrat de Ville est établie en lien avec l'ensemble des partenaires pour répondre aux besoins et attentes des habitants. Le partage de l'espace public

dans les quartiers est la thématique qui a été retenue pour l'évaluation du Contrat de Ville en vue de l'élaboration du futur contrat, dont un chapitre sera dédié à cette même thématique. Des actions ciblées vers des publics (jeunes, femmes, parents...) sont coordonnées pour apporter des services et des outils permettant l'insertion sociale et professionnelle des habitants.

Les quartiers du Blosne et de Maurepas bénéficient du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) permettant, via l'appui de l'ANRU et des collectivités partenaires, une rénovation urbaine de ces quartiers, dans laquelle est intégré un axe sécurité dans le cadre des réflexions menées sur l'aménagement des lieux avec les services de l'État, les collectivités, les bailleurs sociaux et les responsables d'équipements. Ces rénovations sur le long terme permettent ainsi d'améliorer les espaces ciblés comme sensibles en matière de sécurité.

Des groupes de travail dans l'ensemble des quartiers, avec les acteurs de terrain, l'État et les collectivités sont mis en place pour évaluer et proposer des actions répondant aux problématiques, comme le groupe de travail coordination espace public jeunesse. Ces actions s'illustrent par des actions en cours présentées ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Les groupes de partenariat opérationnels organisés par quartier peuvent proposer des améliorations d'aménagement des espaces sensibles, pouvant être réalisées à court terme : fermeture de souterrains, aménagement des lieux dédiés aux piétons pour empêcher le passage de véhicules motorisés à deux roues, amélioration de l'accès des parkings souterrains ou restriction des entrées, facilitation de l'accès rapide des services de la Police nationale en cas d'intervention etc. Pour ces aménagements, le référent sûreté de la Police nationale peut être sollicité par les porteurs de projets pour apporter son expertise.

Ces propositions sont adressées à la Ville de Rennes via le service Prévention de la délinquance-médiations ; elles font l'objet d'une instruction pour être présentées aux instances décisionnelles de la collectivité.

- Réalisation d'un « guide sécurité et tranquillité résidentielle en Quartier Prioritaire de la Ville » À l'initiative des bailleurs sociaux et en collaboration avec la Police Nationale, la déléguée du Préfet, le service de la prévention de la délinquance et de la médiation de la Ville et la mairie de quartier (Villejean), le guide a pour but de favoriser la sécurité et la tranquillité résidentielle sur des zones QPV en fonction des constats et des situations vécues par le passé. Il recense les bonnes pratiques ayant pour but la sécurité et la tranquillité résidentielle parfois troublée dans ces quartiers.

- Mise en place de groupes de travail spécifiques sur la prévention des conduites à risques

- Organisation de réunions publiques sur la sécurité publique avec les habitants

- Interventions de la Police Nationale sur le marché pour favoriser le rapprochement avec les habitants

- Sensibilisation des jeunes au travail des policiers

- Présence de la Police Nationale et de la Police Municipale dans les classes des groupes scolaires et des collèges des quartiers prioritaires pour sensibiliser les jeunes au travail des policiers.

Partie 3 - Engagements dans le cadre du contrat de sécurité intégrée

◊ Engagements au titre de la politique du logement et de renouvellement urbain

✓ Intégrer un axe sécurité des usagers et des lieux dans les projets d'aménagement et de rénovation urbaine de toute taille, en l'intégrant dans la définition des besoins. Exemple : éviter les lignes droites qui peuvent favoriser les rodéos.

✓ Renforcer les groupes de travail spécifiques à des sites très sensibles en prévoyant un calendrier d'actions dans un temps court et réaliste, occupation des espaces publics, rencontre avec les habitants, ateliers de prévention... : sites d'ores et déjà ciblés - dalle Kennedy, Copenhague / Stockholm, Cleunay, les sites à proximités des écoles.

✓ Poursuivre les travaux de sécurisation des écoles.

✓ Encourager les bailleurs sociaux à avoir une action de tranquillité publique, de gardiennage ou de sécurité dans le cadre de l'exonération de la TFPB (cf engagement 1-3 du volet Justice).

◊ Engagements sur l'orientation des postes axés sur la prévention, la médiation

✓ Poursuivre le financement d'actions permettant l'occupation positive de l'espace public comprenant des activités pour la jeunesse, notamment via le Contrat de ville, l'opération Quartiers en vacances, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Exemples : multiplication de la présence d'animateurs sur des sites ciblés, mise en place d'animations spécifiques à destination de jeunes repérés comme exposés à la délinquance ou ayant commis des actes de délinquance, travail avec les familles des adolescents repérés comme à risque, lutter contre le décrochage scolaire...

- ✓ Poursuivre le financement et le développement d'actions d'aller-vers. Exemples : Adultes relais ayant des missions de médiation, ateliers de prévention animés par les Polices nationale et municipale et les associations spécialisées.
- ✓ Renforcer les actions menées par le CECLPN, avec une recherche de développement et de généralisation de leurs actions, notamment dans l'accueil des jeunes exclus du système scolaire (cf. engagements 2 du volet prévention de la délinquance et volet politique de la ville).
- ✓ Candidater aux "bataillons de la prévention".
- ✓ Projet de déployer le dispositif d'« école ouverte » au collège de Saint-Jacques-de-la-Lande.
- ✓ Poursuivre la coordination des acteurs jeunesse dans le cadre de groupes de travail jeunesse dans les quartiers, en lien avec l'instance « coordination espace public jeunes » (CEPJ) portée par le service Prévention de la délinquance de la Ville de Rennes.
 - ◇ Soutenir les acteurs de la politique de la ville : préfets délégués pour l'égalité des chances, sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville, délégués du préfet.
- ✓ Favoriser le déploiement des formations Valeurs de la République et Laïcité et Lutte contre les discriminations dans les quartiers prioritaires.
- ✓ Favoriser la mise en place de formations thématiques (addictions/violences/trafics/justice pénale des mineurs...) destinées aux acteurs de terrain pour permettre la montée en compétence des acteurs de la politique de la ville sur la question de la délinquance.
- ✓ Poursuivre les contractualisations en cours avec les associations travaillant dans le domaine de la prévention de la délinquance dans le cadre des CPO du Contrat de Ville : Liberté couleurs, BIS...
- ✓ Poursuivre le soutien des équipements de quartier ayant un projet spécifique lié à la prévention de la délinquance et/ou orientée sur l'enjeu de travailler la qualité du lien jeunes/polices, par exemple la maison de quartier Suède.
- ✓ Mettre en œuvre les préconisations de l'évaluation du Contrat de ville menée sur le partage de l'espace public dans les quartiers prioritaires, par élaboration de plans d'actions expérimentaux dans chaque quartier d'ici la fin du contrat au 31/12/2022, en vue de la rédaction du nouveau chapitre relatif à l'espace public partagé du futur Contrat de Ville.

VOLET N° 5 : ÉDUCATION

Partie 1 - Diagnostic et moyens mis en œuvre

Présence de l'Éducation nationale dans les différents comités de prévention et de lutte contre la délinquance

Représentation de l'Éducation nationale dans les différentes instances (Direction, EMAS, IEN, Chefs d'établissements), CLSPD, CV, CCOP, CSTP et GPO.

Dans le cadre du QRR Maurepas, présence du CECLPN une demi-journée / semaine au collège Clotilde Vautier, Rennes.

Convention Éducation nationale – Justice – Intérieur

La convention est signée et opérationnelle. Elle fixe notamment les modalités de signalement des infractions qui peuvent être portées à la connaissance des personnels Éducation nationale et les modalités de transmission au Parquet (Fiches Incidents Graves – article 40 du CPP).

Intégration de l'ensemble des acteurs de la protection de l'école au sein d'un continuum de sécurité, en cohérence avec le dispositif global de prévention et de lutte contre les violences

La circulaire n° 2019-122 du 3-9-2019 (Plan violence), nous engage à mettre en place un pilotage départemental au sujet des violences en milieu scolaire. Il a été installé en 2019 (+ convention signée avec les ministères de la Justice et l'Intérieur). Elargi, il intègre les partenaires institutionnels.

Dispositifs locaux d'accompagnement des élèves temporairement exclus, en décrochage scolaire ou en rupture scolaire

Un dispositif relais au collège Les Chalais de Rennes et un dispositif relais au collège Sainte-Thérèse de Rennes : Moyens enseignement EN : 2 ETP + 2 IMP ; Moyens assistance éducative EN : 0,5 ETP ; Moyens conseil départemental 35 : 2 postes d'éducateurs spécialisés. Ces 2 dispositifs relais accueillent en moyenne chacun 20 à 25 élèves du secteur rennais par an.

CECLPN : Convention avec l'EN pour la prise en charge des élèves du bassin Rennais, notamment suite à des exclusions.

Un dispositif partenarial collège Rosa Parks / Ville de Rennes / Le relais, pour la prise en charge partielle des élèves exclus.

Dispositif de médiation à l'école : 5 postes sur la ville de Rennes.

Dispositif OEPRE Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (exemple : une séance hebdomadaire de 2h au sein de collège).

Mobilisation des services civiques sur leurs diverses missions (notamment sur le décrochage et la citoyenneté).

Dispositifs à destination des décrocheurs : micro-lycées, écoles de la deuxième chance, lycées de la nouvelle chance, établissements publics d'insertion de la défense

En Ille-et-Vilaine, un seul micro-lycée : Victor et Hélène Basch

Partenariat avec les entreprises partenaires pour l'accueil en stage de jeunes en pré-décrochage

Soutien à la parentalité (école ouverte, mallette des parents), en lien étroit avec la CAF et les projets de réussite éducative (PRE)

Dispositif « école ouverte » déployé à Rennes et Saint Jacques-de-la-Lande été 2020. Les 9 « écoles ouvertes » à Rennes et 1 à Saint-Jacques-de-la-Lande accueillent près de 350 élèves.

PRE actifs à Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande.

Formation des jeunes pour mieux les protéger : harcèlement, danger des réseaux sociaux, faux discours, violences sexistes et sexuelles, stupéfiants, valeurs républicaines, relation avec les forces de sécurité intérieure

En prévention, les établissements sollicitent la PFAD (Police Nationale) dans le cadre de leurs interventions en classe concernant ces sujets.

Nous orientons les établissements vers la PFAD, pour une intervention en réaction, faisant suite à une problématique actuelle et/ou inquiétante.

Liberté Couleurs : Interventions au sein des écoles rennaises sur les thématiques de la citoyenneté et de l'égalité, les émotions, les addictions et les phénomènes de violences.

Prévention du harcèlement : Mise à disposition d'outils, ressources pédagogiques pour apporter un appui aux équipes éducatives (espace numérique). Accompagnement des cadres pour aider à la gestion de situations, Ambassadeurs harcèlement, programme pHARe, médiation par les pairs, méthode de

la préoccupation partagée.

Réseaux sociaux, prévention contre les fake news : EMI, EMC.

Promotion des Valeurs républicaines : journée de la laïcité, cérémonies républicaines.

Prévention violences physiques, sexistes et sexuelles : journée Egalité Homme-Femme / PPPV (Plan Primaire de Prévention des violences).

Formation des professionnels titulaires du BAFA et du BAFD, grâce à la déclinaison de modules permettant aux jeunes de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

Formations existantes suivies par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DSDEN35).

Dispositif Ecole Ouverte déployé à Rennes et Saint Jacques-de-la-Lande été 2020. Les 9 « école ouverte » à Rennes et 1 à Saint-Jacques-de-la-Lande accueillent près de 350 élèves.

Formations territorialisées dans le cadre du Bassin d'Education et de Formation (BEF) de Rennes.

Développement du sens civique, de la culture de la prévention et de la sécurité par la promotion de différents dispositifs

Plusieurs opérations sont proposées aux élèves chaque année afin de développer leur sens civique et leur quête de citoyenneté : le Concours National de la Résistance et de la Déportation, la Flamme de l'Egalité, les petits Artistes de la Mémoire, le Concours Clemenceau, le Parlement des Enfants, l'Expo 13/18, Place des Droits, les Cérémonies Patriotiques.

Communication sur les possibilités d'engagement et le parcours citoyen

Eco-délégués : dispositif présent en second degré, en développement sur le premier degré à partir du CM1, avec une politique de généralisation envisagée pour 2021-2022, dans le cadre du 100% EDD (Education Développement Durable) du nouveau projet d'école 2020-2025. La circulaire de septembre 2020 généralise les éco-délégués à toutes les classes de collège et de lycée.

SNU : Développement de la promotion du SNU - Encourager la création de MIG et valoriser ces parcours

Ambassadeurs harcèlement

Prévention de la radicalisation

Participation des deux référents radicalisation auprès de la DSDEN, aux différentes réunions en lien avec le sujet : CPRAF – CLIR – Dérives sectaires. Le suivi des situations individuelles se fait en lien avec les Services de prévention de la radicalisation et le SZRT.

Mobilisation des partenaires associatifs agréés : Libertés Couleurs, SOS Homophobie, Planning Familial

Développement des résidences d'artistes afin de favoriser l'expression des élèves (théâtre citoyen)

Implantation des Classes Défense

Sécurité aux abords des établissements scolaires

Les événements graves survenant aux abords des établissements scolaires font l'objet d'échanges d'informations entre l'EMAS, les chefs de secteur PN et le SPDM et/ou sont à l'ordre du jour des GPO, afin de dégager des pistes d'actions.

De manière plus générale, sont abordés les faits internes pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de l'établissement, ou des faits se déroulant sur la voie publique, pouvant avoir des conséquences en interne des établissements scolaires.

D'autre part, les diagnostics de sécurité, réalisés conjointement entre les directeurs d'écoles/chefs d'établissements et les forces de l'ordre, permettent de mettre en évidence les failles de sécurité et de prioriser les demandes de travaux en lien avec les collectivités.

Partie 2 - Engagements dans le cadre du contrat de sécurité intégrée

◇ Engagement 1 : Développer la coopération

✓ Développer la coopération existante dans le cadre des différents comités de prévention et de lutte contre la délinquance.

✓ Poursuivre la coopération entre l'Éducation Nationale, la Justice, la Police Nationale, dans le cadre de la convention et des modalités de transmission des infractions portées à notre connaissance.

✓ Dans le cadre de la circulaire 2019-122 du 3-9-2019 (Plan violence), mener une réflexion dans le cadre du partage de son périmètre d'action, sa logique d'articulation avec l'action des partenaires.

✓ Dans le cadre de parcours citoyen, expérimenter en lien avec la Ville de Rennes la concentration d'interventions de prévention sur différents sujets (dont les risques de violence, réseaux sociaux,

harcèlement, consommation et trafics de stupéfiants) selon une logique de parcours primaire-collège. Périmètre de 3 collèges à définir.

✓ Conforter l'alliance éducative avec les parents dans les écoles et établissements, favoriser leur présence au sein d'espaces dédiés et lors de manifestations diverses.

✓ Renforcer la culture des équipes éducatives et pédagogiques sur la prévention et protection de l'enfance

◊ Engagement 2 : Consolider les dispositifs d'accompagnement

✓ Garantir une fréquence, un suivi régulier d'une cellule de veille multi-catégorielle.

✓ Construire et faire vivre un projet scolaire établi par l'ensemble de la communauté éducative.

✓ Stabiliser le dispositif « Micro-lycée » et impulser un établissement de la 2e chance.

✓ Accentuer la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement des élèves temporairement exclus, en décrochage ou en rupture scolaire, notamment par les dispositifs relais, en recherchant le consentement des parents pour plus d'efficacité, au travers du protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents.

✓ Articuler l'action de l'établissement avec les dispositifs d'accompagnements externalisés (exemple : suivi du retour de l'élève après exclusion).

✓ Promouvoir les autres dispositifs de prise en charge existants (CECLPN, le Relais, la médiation à l'école) en lien aussi avec le travail impulsé en établissement dans le cadre d'actions mais aussi des apprentissages

✓ Candidater pour une nouvelle Cité éducative dans le quartier de Villejean.

✓ Stabiliser le dispositif « Micro-lycée ».

✓ Déployer le dispositif école ouverte, en particulier au collège de Saint-Jacques-de-la-Lande.

✓ Développer le projet Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande dans le cadre d'une intervention auprès des élèves sur les sujets des dangers liés aux écrans, aux stupéfiants et à l'alcool, en lien avec une association et la Mildeca.

◊ Engagement 3 : Renforcer la formation des jeunes

✓ Engager une réflexion sur le projet d'intervention de prévention dans les établissements scolaires de l'Unité de Voie Publique et poursuite de la coopération avec la PFAD. => projet commun pour une visibilité positive du travail mené.

✓ Poursuivre l'engagement des associations dans les écoles rennaises avec une vigilance sur l'articulation des moyens donnés afin de renforcer la cohérence des différentes interventions et maintenir une coordination des actions de qualité.

✓ Participer à la réflexion sur le projet de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande comme dans les établissements de Rennes (travail d'harmonisation sur le territoire établi) au sujet de la mise en place d'une intervention de prévention auprès des élèves.

✓ Prévenir le harcèlement par la poursuite du déploiement de la formation à la gestion des situations d'intimidation en établissement, la création d'une équipe ressource (EN) et la mise en place de la méthode de préoccupation partagée ainsi que la formation des élèves ambassadeurs contre le harcèlement.

✓ Renforcer la formation des personnels sur le Bassin d'Education et de Formation (BEF) de Rennes à travers les Formations d'Initiative Locale (FIL).

✓ Renforcer la formation des professionnels titulaires du BAFA et du BAFD, de la cadre du partage des valeurs de la république, notamment la laïcité, par le SDJES. Focus sur les deux prochaines années.

◊ Engagement 4 : Développer le sens civique et la culture de la prévention de la sécurité

✓ Élaborer un diagnostic du climat scolaire à travers un observatoire des incivilités et de la violence dans les établissements, observatoire incluant l'ensemble des usagers et des personnels. Recours possible aux enquêtes locales climat scolaire et aux évaluations des établissements.

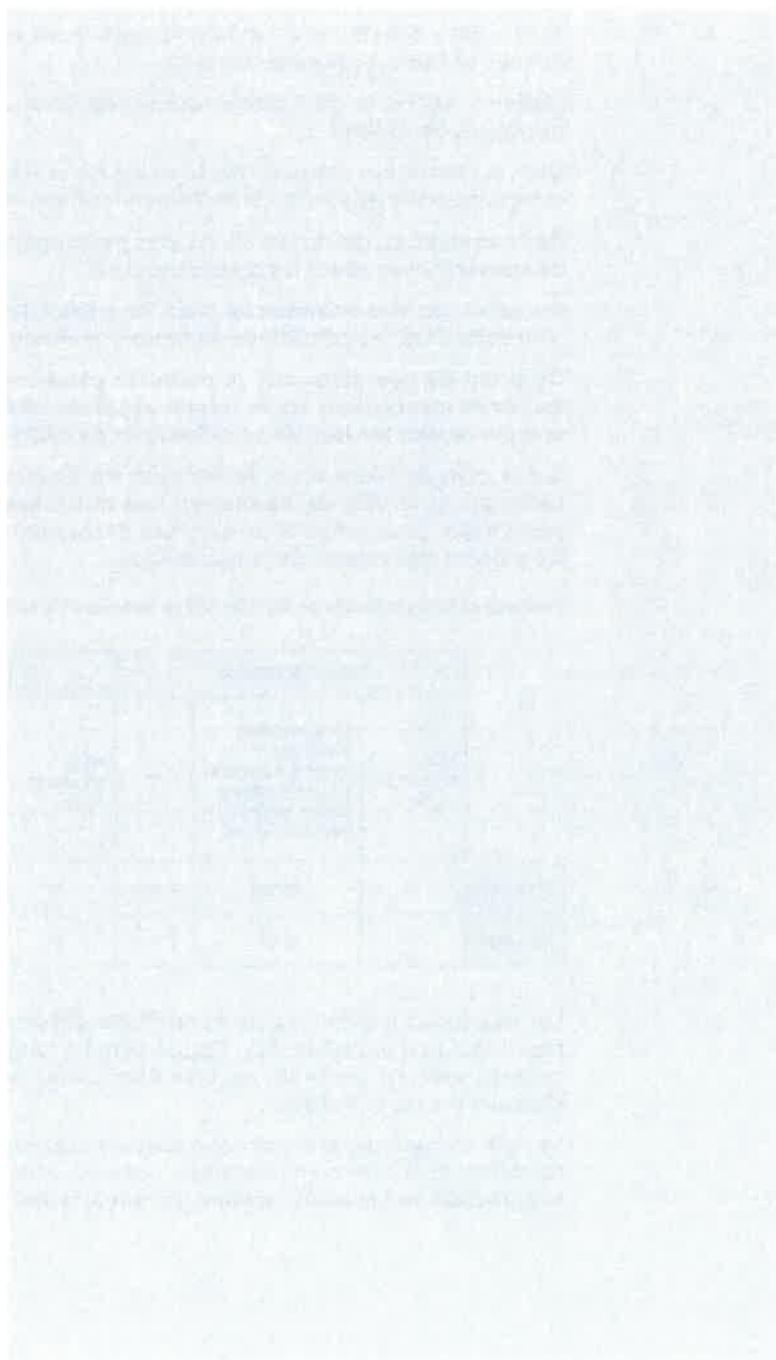
✓ Inciter les EPLE en vue de la réalisation des diagnostics de sécurité : Communication auprès des établissements scolaires pour inciter à leur réalisation et leurs dépôts.

✓ Mettre en œuvre un atelier, en lien avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en Ile-et-Vilaine (ONACVG), pour faire découvrir aux élèves les symboles de la République, les journées nationales de commémoration, l'organisation des cérémonies patriotiques. Confirmer le partenariat PJJ dans le cadre de l'exposition 13-18, et volonté de reprise de l'opération « visite au Tribunal ». À mettre en focus avec les apprentissages et les référents liés à ces thématiques.

✓ Mesurer le déploiement du dispositif Education au Développement Durable pour un développement vers le 100 % EDD. Dans le cadre du SNU : renforcer la communication avec les établissements scolaires

et les partenaires locaux.

- ✓ Poursuivre la collaboration inter-partenaires dans l'analyse et le traitement des situations impactant les abords des établissements scolaires.
- ✓ Inciter les EPLE en vue de la réalisation des diagnostics de sécurité : communication auprès des établissements scolaires pour inciter à leur réalisation et leurs dépôts.
- ✓ Renforcer la communication avec les établissements scolaires et les partenaires locaux en vue de déployer le SNU dans les quartiers politique de la Ville.



VOLET N° 6 : PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET LUTTE CONTRE LE REPLI COMMUNAUTAIRE

Partie 1 - Diagnostic

La radicalisation au niveau des villes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande reste un phénomène contenu. L'enjeu principal réside aujourd'hui dans la détection des premiers signes de basculement dans la radicalisation comme des manifestations de repli identitaire en rupture avec les principes républicains et le « vivre ensemble ». Le communautarisme est une réalité à laquelle n'échappent pas les Villes de Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande

Plusieurs vecteurs de communautarisme sont à l'œuvre avec plus ou moins de vitalité selon les territoires considérés.

Dans les territoires marqués par le chômage et l'isolement, accentué par le contexte pandémique, le repli communautaire apparaît naturellement comme une source de lien social.

Des commerces, des associations, des personnes agissent naturellement comme « influenceurs » au sein de ces territoires et sur les réseaux sociaux.

Du point de vue commercial, cela se traduit par une nébuleuse de commerces communautaires de proximité dont les conditions de fonctionnement, d'achat et de cession posent question.

Du point de vue associatif, le contexte pandémique est apparu comme un révélateur de l'activité de certaines associations sur le terrain et sur les réseaux sociaux avec en toile de fond, la volonté de tisser une connexion territoriale associative et de capter les esprits sur fond religieux.

Sur le plan de l'éducation, le Rectorat de Rennes, la direction académique des services de l'éducation nationale et la Ville de Rennes en lien étroit avec les services de la préfecture exercent une vigilance particulière pour prévenir un éventuel détournement de l'enseignement à domicile qui viserait à éloigner les enfants des valeurs de la République.

Part des enfants instruits en famille (IEF) à Rennes et à Saint-Jacques-de-la-Lande

	PREMIER DEGRÉ			SECOND DEGRÉ			TOTAL		
	Nbre d'enfants en IEF	Total enfants scolarisés 1 ^{er} degré à Rennes et à Saint-Jacques-de-la-Lande (public et privé)	%	Nbre d'enfants en IEF	Total enfants scolarisés 2 nd degré à Rennes et à Saint-Jacques-de-la-Lande (public et privé)	%	Nbre d'enfants en IEF	Total enfants scolarisés 1 ^{er} et 2 nd degré à Rennes et à Saint-Jacques-de-la-Lande (public et privé)	%
2020-2021	78	19 950	0,39%	28	10 212	0,27%	106	30 162	0,35%
2019-2020	51	19 952	0,26%	13	10 188	0,13%	64	30 140	0,21%

Les mosquées implantées sur le territoire diffusent un islam du « juste milieu » et demeurent un lieu de régulation et d'encadrement. Cependant, les jeunes générations affichant de manière décomplexée leurs origines sont en quête de repères identitaires qui peuvent les conduire à les puiser sur internet où le discours est plus salafiste.

Le repli communautaire implique aussi des rassemblements de personnes autour d'affinités politiques, à tendance libertaire ou nationaliste, pouvant situer leur action sur les réseaux sociaux ou dans le cadre de manifestations urbaines, portant parfois atteinte à l'intégrité des personnes ou des biens.

Partie 2 - Moyens actuels mis en œuvre

L'État dans le département s'inscrit dans une action soutenue de prévention de la radicalisation et, depuis le début de l'année 2020, de lutte contre le communautarisme.

• Des instances de concertation

Les instances mises en place, qu'il s'agisse du Groupe d'Évaluation Départemental (GED), de la cellule de prévention de la radicalisation (CPRAF) et plus récemment de la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR), contribuent par leur fréquence à fluidifier entre les acteurs les échanges d'informations sur les situations dont ils ont à connaître et favorisent la définition collégiale d'actions de nature à y répondre.

• Une charte de confidentialité

Dans une dynamique de renforcement du partage de l'information sur ces thématiques avec les municipalités, au-delà de leur participation en CPRAF, l'État et la Ville de Rennes ont convenu de s'engager dans la rédaction d'un protocole d'échanges de données en matière de prévention de la radicalisation violente qui a conduit à la signature le 16 décembre 2019 d'une charte de confidentialité. Les actions proposées doivent tout à la fois conduire à accentuer le dialogue existant et investir le champ de la lutte contre le communautarisme.

Un référent radicalisation a été désigné au sein de l'administration de la Ville, en l'occurrence le directeur Action Territoriale – Tranquillité Publique.

Interface entre les services de la collectivité et ceux de l'État, il centralise les signalements de personnes qui présenteraient des signes de radicalisation repérés par les services municipaux (au guichet, via des associations...).

Dans le respect de ses compétences, la Ville participe au suivi social d'une personne repérée aux fins de s'assurer notamment que la personne s'insère régulièrement dans le processus de droit commun. Ce suivi peut prendre la forme d'échanges nominatifs avec la préfecture. La Ville transmet aux Renseignements Territoriaux tous éléments observés à son niveau sur les personnes présentant des caractéristiques laissant percevoir une évolution vers une radicalisation. Elle est en outre engagée dans la sensibilisation régulière de ses agents à la prévention de la radicalisation. Une action de formation est en préparation à cet effet.

Par ailleurs, la Ville de Rennes veille tout particulièrement à ce que l'utilisation des concours qu'elle octroie aux collectifs et des associations, qu'ils soient financiers et matériels, s'inscrive dans le respect de la loi 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, de la loi en matière de non-discrimination et d'égalité femmes-hommes et de transparence dans les discours.

La Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande n'a, jusqu'à présent, pas engagé d'actions formellement ciblées sur la problématique de la radicalisation et de la lutte contre le séparatisme. Les actions qu'elle mène dans le cadre plus large de la prévention participent néanmoins à cet objectif.

Partie 3 - Engagements dans le cadre du contrat de sécurité intégrée

◊ Favoriser les échanges et le partage de l'information dans le cadre de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre le séparatisme

✓ L'État s'engage à associer les communes aux dossiers qui les concernent en CPRAF et CLIR portant sur la situation des familles résidant sur leur territoire.

✓ L'État et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande signeront une Charte de confidentialité qui fixera les règles tenant au partage des informations en matière de prévention de la radicalisation et de lutte contre le communautarisme.

✓ La Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande désignera en son sein un référent en charge des questions de radicalisation et de communautarisme.

✓ Les Villes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande s'engagent à poursuivre l'identification des signalements au sein de leurs services et à les relayer auprès des services compétents.

✓ La Ville de Rennes s'engage à réactiver le groupe de travail restreint du CLSPD et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande à créer une instance technique analogue au sein de son CLSPD.

◊ Poursuivre la sensibilisation à la prévention de la radicalisation et à la lutte contre le séparatisme

L'État et les Villes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande s'engagent à poursuivre la sensibilisation des agents de l'État et des agents municipaux à la prévention de la radicalisation et à la lutte contre le séparatisme.

✓ L'État veillera à déployer des modules de formation d'ores et déjà proposés par les services partenaires à l'adresse des agents sélectionnés par les mairies ainsi qu'à certains agents de l'État intervenant dans les quartiers.

✓ Des actions de formation sur les valeurs de la République seront par ailleurs portées par les Délégués du Préfet auprès des acteurs de terrain que sont les associations et les professionnels agissant au plus près des habitants.

✓ L'État et les Villes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande s'engagent à soutenir les actions à destination des jeunes qui promeuvent l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

✓ Les deux collectivités s'engagent à développer, en lien avec les acteurs locaux, des temps de sensibilisation auprès des plus jeunes scolaires et hors temps scolaires (égalité filles/garçons, prévention des comportements violents, sensibilisation aux risques d'internet etc.).

◇ Soutenir le tissu associatif

✓ L'État s'engage à soutenir financièrement les actions signalées par les Villes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande s'inscrivant dans les domaines de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre le communautarisme :

- Un soutien via le FIPDR sera privilégié pour financer les actions portées par les associations reconnues par les deux collectivités.

- Le FIPD soutiendra particulièrement les actions à destination des jeunes qui promeuvent l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République et/ou qui visent à renforcer leur esprit critique.

✓ Les Villes de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande s'engagent à subordonner l'octroi d'une subvention aux associations ou fondations à la souscription d'un contrat d'engagement républicain dont les principes sont définis par l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations modifiée par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine ainsi qu'à respecter l'ordre public, les exigences minimales de la vie en société et les symboles fondamentaux de la République.

DISPOSITIONS FINALES

Le présent contrat court sur la période 2021-2026.

Les signataires, dans le cadre des instances existantes, évalueront la mise en œuvre des engagements du présent contrat ainsi que leur éventuel réajustement.

Fait à Rennes, le 1er octobre 2021

Le Premier ministre



La Maire
de Rennes



La Maire
de Saint-Jacques-de-la-Lande



